



Le 14 juin Tous en Grève et en manifestation 10h30 St Cyprien

La loi facilite les licenciements en cas de transfert d'entreprise

Modulation du temps de travail sur... 3 ans

L'application de la Convention Collective n'est plus obligatoire après accord d'entreprise

Plus de minimum de dommages et intérêts en cas de licenciement injustifié

Licenciement économique déclaré nul : baisse des indemnités pour les salariés

Après un accord, un salarié qui refuse un changement dans son contrat de travail peut être licencié

Par simple accord, on peut passer de 10h à 12h de travail maximum par jour



Moins d'indemnités pour les malades et les accidentés licenciés

Visite médicale d'embauche transformée en une ... visite d'information

Temps partiels : heures compl. moins payées et délai de prévenance de modif. d'horaire passe de 7 à 3 jours

Par simple accord, on peut passer de 44h à 46h de travail maximum

En cas de licenciement illégal, l'indemnité prud'homale est donnée à titre indicatif

Les 11 heures de repos obligatoire par tranche de 24h peuvent être fractionnées

Trop perçu : Pôle Emploi peut prélever directement sur les allocations chômage

Une entreprise peut, par accord, baisser les salaires et changer le temps de travail

Les temps d'astreinte peuvent être décomptés des temps de repos

Nouvelle exonération de cotisations pour les grands patrons

Le dispositif "Forfait-jours", qui permet de ne pas décompter les heures de travail est étendu

Le plancher de 24h hebdomadaire pour un contrat à temps partiel n'est plus la règle dans la loi

Il suffit d'un accord d'entreprise pour que les H sup. soient 5 fois moins majorées. Supprimé pour les routiers

Une mesure peut être imposée par référendum contre l'avis de 70% des syndicats

Une entreprise peut faire un plan social sans avoir de difficultés économiques